

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 26 Octobre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU (à partir du 7.1), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 5.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 7.3), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 7.3), Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 5.2), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN (à partir du 7.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF,

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Michel JASSEY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : M. Michel LOYAT

Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Charte paysagère des collines »	Montant prévu au BP 2017 : 7 000 € Montant de l'opération : 1 814,92 €

Résumé :

La réouverture des coteaux est l'un des enjeux importants de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs. Le Conservatoire des Espaces Naturels propose d'initier en 2017 une réflexion pour la mise en place d'une solution de pâturage sur quatre communes particulièrement concernées : Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon. Il est proposé que le Grand Besançon cofinance le projet à hauteur de 1 814,92 €.

I. Enjeu de réouverture des coteaux dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

Le Grand Besançon anime depuis 2012 la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, signée par 15 communes.

L'enfrichement des coteaux de la vallée est identifié comme un enjeu paysager important : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense. Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces parfois menacées régionalement et inféodées aux espaces ouverts.

C'est le cas notamment de plantes telles que l'orobanche de Bartlingi, le limodore à feuilles avortées ou d'oiseaux comme l'alouette lulu ou le torcol fourmilier.

Plusieurs communes signataires de la charte sont sensibles à cet enjeu et souhaitent engager des démarches pour débroussailler des espaces et trouver des solutions pérennes de gestion : le pâturage extensif pourrait en être une. C'est le cas notamment d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et de Montfaucon.

Cette problématique a fait l'objet d'échanges le 22 mars 2016 à l'occasion d'une rencontre entre acteurs concernés par la Charte paysagère.

La mise en place de pâturage sur les collines est également l'une des actions en faveur des espaces naturels identifiée dans l'axe développement et prospective territoriale du Plan Climat Energie Territorial.

II. Proposition de travail du Conservatoire d'espaces naturels

A/ le Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Les quatre missions fondamentales partagées entre les Conservatoires d'espaces naturels sont connaître, protéger, gérer, valoriser. L'action des Conservatoires est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN-FC), présidé par Muriel LORIOD-BARDI, a été créé à l'initiative du milieu associatif régional en décembre 1991. Aujourd'hui, il est présent au sein de la Maison de l'environnement de Franche-Comté. Il est propriétaire de 200 hectares de terrains et gère 1 600 hectares d'espaces naturels dont deux réserves naturelles : Ravin de Valbois (25) et Côte de Mancy (39).

B/ Projet de pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Beure, Besançon et Montfaucon

Le CEN-FC propose d'initier une réflexion pour la mise en place d'une gestion par pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon.

Le travail prévu en 2017 est le suivant :

- identification des espaces à pâturer au vu de critères initialement définis,
- diagnostic foncier des zones concernées (identification des propriétaires) et accompagnement des communes pour les démarches foncières (biens vacants...),
- rencontre des acteurs locaux à impliquer pour identifier l'ensemble des enjeux,
- rencontre avec les agriculteurs en vue de partenariats à nouer.

C/ Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES (Financeurs sollicités)	
Animation de la réflexion (21,45 jours de travail)		Région BFC	1 814,92 €
Appui aux communes pour les démarches foncières (6 jours de travail)		Grand Besançon ⁽¹⁾	1 814,92 €
		Commune d'Avanne-Aveney	1 814,92 €
		Ville de Besançon	1 814,92 €
		Commune de Beure	1 814,92 €
		Commune de Montfaucon	1 814,92 €
TOTAL DEPENSES	10 889,52 €	TOTAL RECETTES	10 889,52 €

⁽¹⁾ Pour cette action, le CEN-FC sollicite une aide financière de 1 814,92 € auprès du Grand Besançon.

III. Perspectives de développement de ce projet

Le projet présenté par le CEN répond à des enjeux de biodiversité et de réouverture paysagère majeurs pour les collines de la vallée. Sa mise en œuvre nécessitera un travail pluriannuel pour développer des partenariats avec divers acteurs (agricoles, associatifs, communaux, propriétaires privés...). C'est pourquoi il est demandé au CEN de constituer un Comité de pilotage du projet associant à minima les communes et le Grand Besançon. Toute nouvelle demande de subvention les années suivantes devra s'appuyer sur la formalisation d'un partenariat pour le projet (convention...).

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, d'un montant de 1 814,92 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU
1^{er} Vice-Président